

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 25-1227 pour l'augmentation du  
fonds de roulement**

---

Attendu que le Règlement 96-481 a été adopté par la municipalité afin de créer le fonds de roulement initial et en définir les modalités de gestion;

Attendu que ce règlement a été modifié par les règlements subséquents 07-748 et 19-1048 dans le but de refléter les besoins financiers évolutifs de la municipalité;

Attendu que la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 1 100 000\$ et qu'il est de l'intention de la municipalité d'augmenter son fonds de roulement d'un montant de 500 000 \$ dans le but de mettre à sa disposition les derniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

Attendu que la municipalité estime que l'augmentation du fonds de roulement est conforme aux objectifs du règlement initial et ses modifications;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 avril 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette date;

À ces faits, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le conseil municipal est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 500 000 \$, afin de porter le capital autorisé à 1 600 000 \$.

**Article 3**

Le conseil est autorisé à affecter une partie de son surplus accumulé de son fonds général.

**Article 4**

À cette fin, le conseil est autorisé à emprunter par résolution à ce fonds pour des dépenses en immobilisation sur une période n'excédant pas 10 ans.



**Article 5**

Le présent Règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance du \_

\_\_\_\_\_  
Joé Deslauriers, maire

\_\_\_\_\_  
Mickaël Tuilier, directeur  
général et greffier-trésorier

---

**Certificat (art. 446 du *Code municipal*)**

- Avis de motion : ..... 8 avril 2025
- Adoption du projet : ..... 8 avril 2025
- Adoption du Règlement : .....
- Avis public et date d'entrée en vigueur: .....